87-12-10 15:42 T-PE BELL 271 2305582 #506-02

Mr. Louis BAILLOT
Député
au Parlement européen

Bruxelles, le 10 décembre 1987.

A l'attention de Mr. ELLEMAN-JENSEN
Président en exercice du Conseil

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV ARŞİVİ

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 27 novembre, permettez-moi de revenir sur la détention des deux dirigeants communistes turcs Messieurs Haydar Kutlu et Nihat Sargin en Turquie.

Depuis notre premier échange de lettre, des évolutions inquiétantes nous parviennent de Turquie.
Les deux dirigeants ont été maintenus en prison après la fin des élections turques, et les autorités judiciaires turques ont annoncé que la peine maximale qui pourrait leur être infligée s'élève à 70 ans de prison.

Par ailleurs, Amnesty International fait état des tortures infligées à Messieurs Kutlu et Sargin pendant leur détention. Enfin deux des avocats chargés de leur défense Messieurs ATILLA COSKUN et RASIM OZ ont été arrêtés à leur tour dans l'exercie de leur fonction, après la première visite qu'ils avaient pu rendre à leurs clients.

Ces nouvelles arrestations nous semblent à l'évidence en contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme.

Vous vous étiez engagés, Monsieur le président, lors de la session de novembre de l'Assemblée Européenne à diligenter une enquête à travers l'Ambassade de la Présidence en Turquie, pour vérifier la conformité de cette situation avec la Convention européenne des droits de l'homme et à nous en faire parvenir les conclusions.

A ce jour, nous n'avons pas reçu les résultats de l'enquête, nous souhaitons donc les obtenir au plus vite.

./...

87-12-10 15:43 T-PE BELL 271 2305582 #506-03

Par ailleurs la présidence du Conseil, ne pense-t-elle pas que l'arrestation des avocats de Messieurs Kutlu et Sargin constitue une violation flagrante de la Convention européenne des droits de l'homme.
Dans cette optique quelles initiatives envisage la présidence dans le cadre des relations des Douze avec la Turquie ?.

Dans l'attente d'une réponse satisfaisante de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Louis BAILLOT

TÜSTAV
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI • TÜSTAV ARŞİVİ